



# Concept Senior+

## Commune de Prez

Prez-vers-Noréaz, le 6 novembre 2023

1. Introduction .....	3
2. Commissions .....	3
2.1 La Commission ad hoc Senior+ .....	3
2.2 La Commission Senior+.....	4
3. Le concept Senior+ .....	4
3.1 Objectifs .....	4
3.2 Public cible .....	5
3.3 Domaines d'intervention et mesures .....	5
4. Conclusion .....	5

## 1. Introduction

Le Conseil fédéral a défini, dans sa stratégie politique en faveur des personnes âgées<sup>1</sup>, cinq grands thèmes déterminants pour le vieillissement individuel sur lesquels il est possible d'agir par les politiques publiques : santé et soins médicaux, logement et mobilité, travail et transition vers la retraite, situation économique des rentières et rentiers, engagement et participation sociale.

La loi cantonale sur les Seniors<sup>2</sup>, entrée en vigueur en 2016, fixe les objectifs politiques, les domaines d'intervention prioritaires et détermine les compétences de l'Etat et des communes.

Chaque commune doit définir dans un concept les mesures qu'elle entend mettre en œuvre, en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les objectifs de la politique cantonale.

## 2. Commissions

Pour répondre à l'exigence du canton en matière de politique en faveur des Seniors, la commune de Prez se dote, pour la législature 2021-2026, des Commissions suivantes :

### 2.1 La Commission ad hoc Senior+

Celle-ci a pour tâche d'élaborer le concept communal « Senior+ », selon l'exigence de la nouvelle loi cantonale sur les Seniors de 2016. Celui-ci doit contribuer à atteindre les objectifs suivants :

- veiller à l'intégration des Seniors dans la société,
- favoriser leur autonomie,
- prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

### Membres de la Commission

Mme Claudine Perroud, Conseillère générale (Présidente)

M. David Bonny, Syndic

Mme Isabelle Staub Barbey, Vice-Syndique

---

<sup>1</sup> Conseil fédéral, 2007, Stratégie en matière de politique de la vieillesse, rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 03.3541 Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003, Berne.

<sup>2</sup> LSen ; RSF 10.3

Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale (Secrétaire)

Mme Sylvie Schwab, Conseillère générale

M. Yannick Julmy, Conseiller général

## **2.2 La Commission Senior+**

Cette Commission prendra le relais de la Commission ad hoc pour assurer une mise en œuvre du concept Senior+ pour la suite de la législature.

Elle aura pour tâche :

- de piloter la mise en place des mesures existantes et de développer de nouvelles mesures,
- de coordonner les mesures avec les différents intervenants (diverses Commissions, sociétés locales...),
- de veiller à l'évaluation et à la réactualisation périodique des mesures prises.

### **Membres de la Commission**

Elle sera composée de 5 membres, à savoir : 1 personne du Conseil communal, 2 personnes du Conseil général et de 2 Seniors de la commune. La commission se constituera elle-même en nommant un·e Président·e et un·e Secrétaire.

Ces objectifs, ainsi que les domaines d'intervention identifiés dans l'évaluation des besoins de la personne âgée constituent la référence à l'élaboration du concept communal.

## **3. Le concept Senior+**

### **3.1 Objectifs**

Au niveau communal, le concept Senior+ vise à :

- favoriser l'autonomie des personnes âgées et leur maintien à domicile,
- faciliter l'intégration des Seniors indépendamment de leur culture ou de leur religion,
- avantager le partage intergénérationnel qui est bénéfique pour chacun,
- valoriser les besoins et compétences de toutes les générations, car chacune a des atouts pour contribuer au bien-être commun,
- mettre à disposition de nos Seniors le soutien et la solidarité dont ils auraient besoin,

- améliorer, respectivement mettre en place, un système d'accompagnement dans les domaines où celui-ci s'avère nécessaire,
- assurer une accessibilité aux infrastructures et locaux communaux pour tous les Seniors, indépendamment de leur degré de mobilité,
- diversifier les offres culturelles, sportives, associatives et les canaux de communication pour permettre à chaque Senior d'y trouver ce qu'il/elle souhaite.

### 3.2 Public cible

Ce concept Senior+ concerne les personnes ayant atteint l'âge de la retraite ou de la pré-retraite, ainsi que les prestataires de l'assurance invalidité.

### 3.3 Domaines d'intervention et mesures

Les domaines d'intervention prioritaires au niveau communal sont :

- A Le travail et les moyens d'existence
- B Le développement personnel
- C La vie associative et communautaire
- D Les infrastructures, l'habitat et les services
- E Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée
- F L'information et la communication

Pour chacun de ces domaines, les mesures existantes seront répertoriées. De nouvelles mesures seront développées par la Commission Senior+. Celle-ci prendra en compte les avis des Seniors de la commune, en les sollicitant dans le cadre d'ateliers participatifs, de recours à des questionnaires ou sous d'autres formes, au moins une fois par législature.

## 4. Conclusion

Avec ce concept, les autorités communales posent le socle de la politique qu'elles entendent mener en faveur des Seniors. Celui-ci définit les grandes lignes de la prise en compte des besoins des Seniors ainsi que les domaines dans lesquels des actions seront proposées et soutenues.

Le présent concept et son annexe, se présentent comme un outil de gestion de la politique communale en faveur des Seniors, s'inscrivant dans le temps. Pour en garantir la pérennité, il faudra veiller aux aspects suivants :

- la mise en œuvre de mesures concrètes, existantes ou à développer,
- la prise en compte des avis des Seniors et celle des ressources et des compétences intergénérationnelles,
- la collaboration avec les sociétés locales et autres organes liés à cette thématique,
- le suivi et l'évaluation des mesures préconisées, ainsi qu'une réorientation des projets si nécessaire.

La Commission ad hoc Senior+ espère vivement que les Seniors de la commune de Prez apprécieront les activités et les aides proposées et que toutes les personnes concernées s'engageront activement, dans la mesure de leur situation, dans ces différents projets, afin de les faire vivre de l'intérieur.

### Annexe

Catalogue des mesures existantes et des mesures à développer.

Prez-vers-Noréaz, le 6 novembre 2023

Pour la Commission ad hoc Senior+

La Présidente



Claudine Perroud

La Secrétaire



Isabelle Bersier

Approuvé par le Conseil communal le 6 novembre 2023

Au nom du Conseil communal

Le Syndic



David Bonny

La Secrétaire communale



Mireille Gross